

Mme M. Lambert

15.000

Mme M. Chullier

10.000

Mondetaun campagne
emprunt

M. le rapporteur expose que M. le Ministre de l'Intérieur avait autorisé, en date du 21.6.49, l'association syndicale autorisée Mondetaun - campagne, à contracter un emprunt de 2.412.000 frs, pour achever de payer ses travaux d'électrification et que M. le préfet de S. et M., a inscrit ces travaux à la tranche de démarrage du plan d'équipement national, par arrêté du 21.2.50. Le Crédit Foncier de France déclare ne pouvoir prêter, les travaux n'étant pas approuvés par le Ministère de l'Agriculture.

La Caisse des dépôts et consignations pourrait prêter, à conditions que la commune se substitue à l'association syndicale.

Le Conseil décide donc de contracter l'emprunt de 2.412.000 frs, à la Caisse des dépôts et consignations, au taux d'intérêt de 6.50% et vote une imposition de 199 centimes pour le règlement intégral, en capital et intérêts, du terme d'amortissement pendant 15 ans.

Le syndicat s'engage à voter les taxes nécessaires pour le remboursement des annuités à la commune.

Vu l'avis de la commission des eaux, le Conseil autorise M. le Maire à signer un 5^e avenant à la convention pour distribution d'eau dans la commune présentée par la Sté Liformaise des eaux et réglant la part revenant à la ville sur le prix du mètre cube d'eau depuis 1946, soit =

Eau vendue aux particuliers	1.17
" aux administrations	1.-
bouches de lavage	0.76

affaire Sté Liformaise

Le conseil autorise M. le Maire pour 15 jours à accorder à la Sté Liformaise, l'autorisation d'installer une canalisation passant de l'usine de relais et allant vers Beures-sur-Fuette. La Sté Liformaise a déclaré ne pouvoir prendre l'engagement d'utiliser l'eau disponible au puits d'Orsay.

Terrain de fosse

Suivant proposition des commissions des Sports, des Travaux et de l'hygiène, le Conseil décide la construction d'une fosse étanche au terrain de fosse, de la plus grande capacité possible. Pour hâter l'approbation du dossier le Conseil renonce à solliciter une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21^h.

(Signatures)

M. le Maire: *(Signature)*

M. le 1^{er} adjoint: *(Signature)*

M. le 2^e adjoint: *(Signature)*

M. le 3^e adjoint: *(Signature)*

M. le 4^e adjoint: *(Signature)*

M. le 5^e adjoint: *(Signature)*

M. le 6^e adjoint: *(Signature)*

M. le 7^e adjoint: *(Signature)*

M. le 8^e adjoint: *(Signature)*

M. le 9^e adjoint: *(Signature)*

M. le 10^e adjoint: *(Signature)*

Envoyé le 30.6.1950
Reçu le 6 Oct 1950

9 juillet 1950
19 juillet 1950

Séance du 12 Octobre 1950

Du 9 Octobre 1950 -

Convocation du Conseil municipal à la Mairie pour
Vendredi 13 Octobre 1950, à 21^h à l'effet d'y délibérer
sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire
Barre

Séance du 13 Octobre 1950

Le treize octobre mil neuf cent cinquante, vingt et une heures.
Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Entay, lieu ordinaire
des séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Etaient présents: M. M. Barre, Maire, Segouf, Guillemard,
adjoints, Lambertie, Davoy, Lauriat, Anollauer, Galland,
Blot, Mme Lemoine M. M. Foisy, Guaydier, Maurey, Vincent,
Chasseray, Riant, Lemoine.

Le Conseil, choisit pour secrétaire M. Riant, lequel donne
lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adoptée à
unanimité.

La parole est donnée à M. Lambertie, rapporteur de la Commission
des finances.

Le Conseil vote à l'unanimité les tarifs suivants pour les
vacations horaires des sapeurs pompiers, à compter du 1^{er} Juillet

Officier =	200 ₣
Sous-officier	160
Caporaux et sapeurs	120 -

Le taux maximum des vacations accordées à l'occasion
des séances d'instruction est fixé à 75% du tarif ci-dessus.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant de
la police d'assurances Sapeurs-Pompiers (indemnités journalières
en cas d'incapacité temporaire) en fonction des nouvelles tarifications.

Le Conseil décide que le personnel communal bénéficiera
d'une prime unique et exceptionnelle de 3.000 frs, prévue par le décret
du 11 août 1950 et suivant les conditions d'application de ce décret.

Les crédits prévus aux différents chapitres du budget pour
le versement de cette prime.

Le Conseil décide que le personnel communal bénéficiera
de l'indemnité temporaire de cherté de vie prévue par le décret du 11 août
1950, et dans les conditions d'application de ce décret, soit

Traitement ou solde annuelle

de 114.500 à 120.000

Majoration
9.000

Vacations horaires des sapeurs pompiers

Officier 21h. 10 - 1950
Sous-officier 21h. 10 - 1950

Prime unique et exceptionnelle

Barre le 11 Oct 1950
Segouf le 17 Oct 1950

Indemnité temporaire de cherté de vie

Davoy le 14 - 10 - 1950
Rogot le 17 - 10 - 1950

121.000 à	130.000	8.040
131.000 à	140.000	9.080
141.000 à	150.000	16.000
151.000 à	160.000	5.040
161.000 à	170.000	4.080
171.000 à	180.000	3.000
181.000 à	190.000	2.040
191.000 à	200.000	1.080

au dessus de 200.000 - Neant

Les crédits prévus aux différents chapitres du budget pour les traitements des agents communaux permettent le versement de cette indemnité.

Le conseil décide que le barème des traitements des professeurs spéciaux sera applicable aux agents de la commune d'Orsay, à partir du 1^{er} Janvier 1950:

Maîtres auxiliaires pourvus du certificat d'aptitude.

Traitements des Professeurs spéciaux des Cours Complémentaires.

	1 ^{er} semestre	2 ^e semestre
1 ^{er} échelon	4157.000	496.000
2 ^o "	417.000	453.000
3 ^o "	377.000	409.000
4 ^o "	336.000	366.000
5 ^o "	297.000	323.000
6 ^o "	256.000	276.000
Maîtres auxiliaires non certifiés =		
1 ^{er} échelon	351.000	386.000
2 ^o "	323.000	355.000
3 ^o "	297.000	324.000
4 ^o "	276.000	294.000
5 ^o "	243.000	264.000
6 ^o "	206.000	221.000

Versement mensuel d'attente

1 ^{er} catégorie	1.500	750
2 ^o "	900	450

Indemnité spéciale =

1 ^{er} catégorie = Neant		
2 ^o "	1 ^{er} échelon	146
3 ^o "	2 ^o "	175
4 ^o "	3 ^o "	264
5 ^o "	4 ^o "	233
6 ^o "	5 ^o "	262
	6 ^o "	146

Équipement des sapeurs pompiers

Le Conseil autorise M. le Maire à commander aux Établissements Lamouroux 1 tenue de sapeur, pour le prix de 13.233^{fr} et également à faire réparer la moto-pompe par M. Maillaud, mécanicien pour le prix de 5.500 frs.

Envoyé le 19
Reçu le 19

Le Conseil sollicite une subvention de l'état et du département pour cette dépense, aucune subvention particulière, ni aucun don n'étant à escompter.

Refection de l'avenue Saint Laurent

Les crédits sont prévus au budget de 1950, ch. 5 art 8, et ch. 5 art 10. Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Brangeon, Entrepreneur des T. P. à Palaiseau, pour la refection de l'avenue Saint Laurent, voie urbaine moyennant le prix de 800.000 frs - Crédit à prendre, chapitre 5 art 1, du budget primitif.

Envoyé le 15 10 1950
Reçu le 18 10 1950

à la demande de M. Guaydier, la réglementation de la circulation dans cette avenue sera étudiée par la commission des travaux, en même temps que la question de la signalisation des endroits dangereux.

Amenagement de la place de l'hôpital et de l'allée des tilleuls.

M. le Maire dépose sur le bureau un projet d'aménagement de la place de l'hôpital, et de l'allée des Tilleuls.

Envoyé le 19
Reçu le 19

Séance du 18 Octobre 1950

Le projet comporte la suppression du trottoir longeant le mur des
l'établissement d'une canalisation pour l'évacuation des eaux pluviales

Le conseil, approuve le devis établi par le service vicinal et de mo-
2.830.000 frs, et décide qu'il sera procédé à un appel d'offres en présence
ceveur municipal et de deux conseillers municipaux.

Le crédit est à prendre au budget primitif, ch. 8 art 1, de 6.955.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Bonin, entrepreneur
pour le curage du petit lac du Parc d'Orsay, dans les conditions suivantes

Curage à vives eaux de la pièce d'eau sur toute sa surface
prix net et forfaitaire

Établissement d'un muret en béton épousant la forme de la berge
actuelle, sur une longueur, d'environ 25 mètres

Création d'un îlot constitué par des pierres scellées au mortier
formant rocaille, d'environ 4 à 5 m, au milieu de la pièce d'eau

Construction d'un mur de soutènement des terres, en bordure
de l'Avenue des Lacs

Crédit prévu au budget supplémentaire de 1950, pour travaux
d'un montant de 850.000 -

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la poli-
surance incendie des bâtiments communaux, majorant de 300% en
valeur des risques.

La prime s'élèvera à 32.000 frs environ, les crédits prévus au
sont suffisants pour couvrir l'augmentation, qui ne fera que
mois environ pour 1950.

Cette revalorisation a été effectuée à la suite d'une lettre de M. le
architecte, faisant connaître qu'à l'occasion d'un petit sinistre, l'évalua-
nelle avait été évaluée 4.200.000, valeur actuelle au lieu de 1.000.000
prévues par la prime réévaluée en 1947

Le conseil décide d'aligner le tarif des concessions au cimetière, sur celui
communes voisines et vote les prix suivants, qui seront applicables
partir de la date d'approbation de la délibération.

	Prix actuel	Prix nouveau
Perpétuelles	12.000	20.000
Centenaires	9.000	15.000
Cinquantennaires	6.000	9.000
Trentennaires	3.000	4.500
Temporaires 15 ans	1.000	2.000

Le conseil décide également que les familles n'ayant pas de
dans la commune seront dans l'obligation d'acquiescer une concession
perpétuelle, c'est à dire pour les corps venant de l'extérieur.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec M. Martin, pour
Pont de Pierre à Orsay, pour les travaux de creusement de 300 m

Curage de la pièce d'eau de
l'Avenue des Lacs

Envoyé le 14 Oct 1950
Reçu le 24 Oct 1950

Assurance incendie des
bâtiments communaux

Envoyé le 7 dec 1950
Reçu le 6 dec 1950

Tarif des concessions

Envoyé le 14 Oct 1950
Reçu le 18 Oct 1950

Plantations d'arbres dans
la Prairie

Bail Cessens

plantation des feuilliers dans la prairie des Hés.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Cessens, Rue du Val d'Orsay, demandant le renouvellement de son bail pour 56 ares de terres de culture, dans la Prairie des Hés.

Le Conseil est d'accord, moyennant un loyer de 4 quintaux à l'hectare soit, pour la parcelle, 2 quintaux, sur la base du prix officiel de 2.550^F en 1950.

Envoyé le 13 Oct 1950

Reçu le 23 Nov 1950

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au bail du 5 Mai 1931, pour une période de 10 ans, à partir du 15 avril 1951, avenant qui comprendra la clause suivante : il est bien entendu que le preneur ne pourra demander aucune indemnité en fin de bail pour les arbres fruitiers qu'il aurait pu planter dans le terrain.

lettres de Remerciements

M. le Maire donne lecture de différentes lettres de remerciements =

Melle Nicolas, d'une subvention pour canalisation d'eau.

Fondation Darnel, subvention pour l'oeuvre d'assistance aux aveugles -
Valentin Haouf d =

Syndicat d'Indreval, subvention 1950

Mme Lambert, aide aux veuves des sapeurs pompiers.

M. Guichot, remerciements pour la cérémonie organisée lors du retour du corps du soldat Verdoux, tombé en Indochine.

Botes aux lettres

Le conseil sollicite de l'administration des P. T. T. la pose de deux boites aux lettres supplémentaires dans le périmètre de l'association Syndicale Mondétour. Campagne, étant entendu que les frais seront à la charge de l'association.

Rue Marc Godard

Le conseil renvoie à la Commission des travaux une demande des propriétaires de la Rue Marc Godard, pour prolongation de la Canalisation d'égout.

habitation "Les Jardins d'Orsay"

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Vaudin, directeur de l'association Les Jardins d'Orsay, sollicitant l'apport de gravois pour boucher les trous des rues envahies par la boue.

M. le Maire explique qu'il n'a pu donner satisfaction à M. Vaudin, les travaux envisagés pour la refecton de la rue de Montlherif ne pouvant être poursuivis en 1950, faute de crédits.

M. Vaudin demande également que le niveau de la rivière soit basse de 30 centimètres - Cette question concerne le Syndicat de l'Jette

Refecton du Cadastre

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, en date du 5 Juillet faisant connaître qu'il n'est pas possible d'entreprendre actuellement l'exécution des opérations de révision prévues par la loi du 16 avril 1930, dans les communes de plus de 5.000 habitants.

tarifs du Gaz

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Electricité de France, faisant connaître les tarifs de vente du gaz à partir du 1^{er} septembre 1950 =

Prix du mètre cube, bases non comprises

22.59

Séance du 17 Octobre 1950

Vente d'un transformateur

Prix du mètre cube, taxes comprises
location et entretien du compteur
M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société Lyonnaise de
proposant d'acheter un transformateur inutilisé au prix antérieur
estimant le prix de 100.000 frs, et informe le conseil qu'il a demandé
l'ingénieur de l'É. D. F., de venir sur place pour en faire l'estimation
avant de répondre à la Société -

Hospice des Vieillards

M. le Maire donne lecture d'une délibération de la Commission
maternité de l'hôpital, du 1^{er} Juillet 1950, décidant d'acheter une propriété
dont elle est actuellement locataire, 44 rue de Paris, pour y transférer
vieillards de l'Hospice, pour permettre l'agrandissement de la maternité.

Après discussion et avoir entendu plusieurs avis, notamment celui
de M. Lambertie, qui pense que ce projet n'est pas à retenir, en effet, pour
quelque chose de rationnel, il conviendrait d'établir la maison des
le plus près possible de l'hôpital, pour que ils aient les soins médicaux
saines le plus rapidement possible.

L'immeuble du 44 rue de Paris ne paraît pas convenir très bien à
ce projet, l'aménagement des locaux doit engager des crédits très importants.

M. L. Lauriat est le premier à vouloir que la maternité fonctionne
normalement, et qu'elle soit aménagée, mais pas en sacrifiant les vieilles
maisons.

M. le Maire met la question aux voix - 15 sont pour un avis
favorable, 1 en faveur du projet et 3 absentions -

M. Lambertie précise que le Conseil Municipal ne repousse pas
le projet d'aménagement de la maternité et de l'aménagement d'une
maison de vieillards, mais ne juge pas l'immeuble 44 rue de Paris
de convenir, Le Conseil désire quelque chose de mieux dans le quartier
des Archanges.

Le Conseil s'associe à la motion du Conseil Général de la Seine
en date du 29 septembre et demande la suppression réelle et effective
des zones de salaires et l'assimilation du département au régime de Paris
pour les salaires, allocations familiales, indemnités de résidence des fonc-
tionnaires, retraite des vieux, primes de transport. En effet, le coût de la vie
est plus élevé dans de nombreuses localités classées en 2^e, 3^e et 4^e
zones, qu'à Paris, et dans le département de la Seine.

Le Conseil ajourne pour complément d'information, les marchés
proposés par M. l'ingénieur vicinal, pour fourniture de gaz
par le Gaz de France, pour goudronnage des voies urbaines
de la service vicinal.

Après proposition par M. Lemaire d'un emplacement pour l'érection
d'un Monument à la mémoire du Général Leclerc, et discussion
le conseil est d'avis de se réunir sur la place de la Mairie, le dimanche
15 octobre à 10 h 30 pour examiner le projet.

Zones de salaires

Fournitures de goudron

Monument du G. Leclerc

25.06
61

10

Reçu le 10

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23^h45.

~~G. Vassier~~ ~~Chaffiot~~ ~~Barre~~
~~Maurey~~ ~~St Vincent~~ ~~Thomson~~
~~Barry~~ ~~Paulis~~ ~~Dequard~~
~~Sauvage~~ ~~Jeune~~ ~~Lauriat~~ ~~Mme Lemoine~~

Du vingt octobre 1950, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Issay pour le 26 octobre 1950 à 21^h à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire
Barre

Séance du 26 Octobre 1950

Le vingt six octobre mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Issay, lieu ordinaire de ses séances; sous la présidence de M. Barre, Maire.

Etaient présents: M. M. Barre, Maire, Chaffiot, adjoint, Lambertie, Davoy, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Foisy, Quaydier, Maurey, Vincent, Chasseray, Riant, Lemoine.

Excusés: M. M. Degouy, Guillemard, Lauriat, Mme Lemoine.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la Commission des finances.

Marchés pour goudronnage

M. le rapporteur rappelle qu'à la précédente assemblée, le conseil avait ajourné l'acceptation des marchés proposés par M. l'Ingénieur vicinal pour l'approvisionnement de Goudron par le Gaz de France, pour la voirie urbaine et la voirie vicinale.

M. l'Ingénieur a donné les précisions suivantes quant aux quantités employées

C.V. N° 3 de Mondétour	8 t 300	}	11 t 600
C.V. N° 7 du Grand Tivier	2 t 800		
C.V. N° 10 de Moulon	0 t 500		
<u>Voie urbaine</u> - Rue de la dimanche	2 t 900		
Rue du Beusson	2 t 200		
Avenue du Maréchal Lefèvre	5 t		
Avenue St Jean de Beauregard	3 t 200		
Rue de la dimanche	4 t 450		

Séance du 13 Octobre 1960

Rue des Sablons (2 couches)	2 t	
Rue du Bois des Rames	2 t	
Avenue Saint Laurent	15 t	36 t 750

Le contrôle de ces quantités est fait par le chef cantonnier du service vicinal.

Voie urbaine

Le conseil approuve le marché passé avec le centre Paris Goudron de France, pour la fourniture de goudron, s'élevant à la somme de 400.000 fr. M. le Maire à signer ledit marché et pièces de comptabilité, afférents au règlement des fournitures effectuées sur les voies urbaines.

Voie vicinale

Le conseil approuve le marché passé avec le Centre Paris-goudron de France, pour la fourniture de goudron s'élevant à la somme de 160.000 fr. Autorise M. le Maire à signer ledit marché et les pièces de comptabilité afférentes au règlement des fournitures effectuées, sur les chemins vicinaux.

Rue des Sablons

Conformément au programme de réfection des voies urbaines établi au cours de l'année, le conseil autorise M. le Maire à traiter avec la Société Parisienne pour les travaux de réfection de canalisation d'égout, de caniveaux et d'impièremment dans la rue des Sablons. Marché s'élevant à la somme de 700.000 fr.

Travaux au Marché Couvert
Emprunt

M. le rapporteur donne connaissance de l'arrêté préfectoral du 15/10/60 agréant au titre de la tranche de démarrage les travaux au marché couverts estimés à 2.184.000

Cet agrément a été accordé avec subvention de 20% soit 546.000

Il reste donc à la charge de la commune 2.184.000

Le conseil vote un emprunt de 2.184.000 frs, auprès de la Caisse de Crédit et Consignations, au taux le plus réduit, remboursable en 30 années et à inscrire au budget les centimes extraordinaires nécessaires au remboursement des annuités, soit pour le taux de 6.50%, 130 centimes.

Le conseil autorise M. le Maire à signer tous contrats relatifs à cet emprunt.
L'assemblée exprime la crainte que cet emprunt ne soit pas suffisant pour régler la dépense, vu le temps qui s'est écoulé entre l'établissement du devis et l'approbation des travaux et demande à M. le Maire de faire nécessaire auprès de l'architecte pour que les devis concernant des travaux de bâtiments communaux, soient établis en se rapprochant le plus possible de la réalité pour éviter de déséquilibrer le budget. Il n'est pas possible de vérifier si l'architecte donne des chiffres erronés. M. le rapporteur invite M. le Maire à prendre à ce sujet, des mesures envers l'architecte.

Nettoyage du Marché

M. le rapporteur rappelle que la commission des finances avait demandé que la commission du marché soit saisie de la question du nettoyage du marché et présente un projet qui tendrait à réduire les dépenses de nettoyage qui est fait actuellement par les cantonniers et qui nécessite, d'après les données fournies par semaine, soit 2 cantonniers toute l'année, représentant une dépense de 500.000 frs.

Il y aurait lieu d'avoir recours à l'entreprise, ce qui permettrait de replacer les cantonniers dans les travaux d'entretien de la voirie.

M. le rapporteur émet le désir qu'il soit établi un état de la longueur des voies dont l'entretien était à la charge de la commune en 1938 et par comparaison en 1949

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Agent d'assurance en date du 15-10-50, indiquant que la commune est couverte par la clause de révision automatique pour les indemnités journalières des sapeurs pompiers en cas d'accident.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Allorge, en date du 26 Et, demandant à la commune de prendre des dispositions pour libérer le terrain dont il est propriétaire 12te de Montlherif et qui est frappé d'une réserve pour construction d'écoles par le plan d'aménagement.

Le Conseil est d'avis qu'il est trop tôt pour prendre une décision, le plan d'aménagement étant actuellement en cours de révision.

M. le Maire propose au Conseil l'achat d'une machine à écrire spéciale pour les registres d'état civil et autres. Ceci nécessiterait une dépense approximative de 250.000 frs, qui pourrait être prévue au budget de 1951, les délais de livraison étant assez longs. Le nombre des actes d'état civil s'est accru par l'augmentation de la population et par l'activité de l'hôpital. L'aménagement de la maternité est susceptible d'augmenter le nombre des naissances dans les années à venir.

L'assemblée est d'avis d'étudier cette question mais il faudrait qu'un membre du conseil se rende dans une Mairie où cet appareil est employé pour en étudier le fonctionnement et le rendement.

M. Lambertie émet le vœu qu'un état des voies communales soit dressé indiquant leur régime respectif. Il existe en effet des voies dont on ne connaît pas le régime juridique, appartenant à des lotissements terminés bien avant la loi de 1928, comme la rue Vaubien et les voies du lotissement de Madagascar, qui semble avoir été créé en 1895/96. Postérieurement à cette création, la commune y a fait installer à ses frais l'éclairage public au gaz, reconnaissant ainsi implicitement ces voies comme communales. Il existe au dossier une lettre de remerciements des propriétaires au conseil municipal, d'avoir bien voulu reconnaître la rue du Général Duchesne, comme voie communale en 1938.

Il y aurait lieu de réunir une documentation pour permettre à la commission des chemins de faire une étude pour le classement éventuel de ces rues dans la voirie urbaine.

L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

Paul Lambertie
Jean
Maurice
G. Lambertie
J. Lambertie
A. Lambertie
M. Lambertie
M. Lambertie

Assurance sapeurs pompiers

affaire Allorge

achat d'une machine à écrire pour les registres

Régime des voies communales

Séance du 18 Novembre 1950

Du treize novembre mil neuf cent cinquante. Convocation du Conseil
pour le Samedi 18 novembre 1950 à la Mairie d'Orsay, à 21 heures
l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.
Le Maire

[Signature]

Séance du 18 Novembre 1950

Le dix huit novembre mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le Conseil
municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de M. Barre, Maire

Étaient présents : M. M. Barre, Maire, Degroux, Guillemard, Chaffiot,
Lambert, Lauriat, Galland, Blot, Mme Lemaire, Foisie, Guaydier, M.
Chasserau, Riand, Lemaire. Excusés M. M. Barbier, Andlauer.

Absents - M. M. Davouy et Vincent.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Maurice, lequel donne lecture du
verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

Monument du G. L. Leclerc

M. Guaydier fait connaître qu'une 2^e maquette pour le Monument
au maire du Général Leclerc, ayant été présentée, une souscription est ouverte
mais le Comité ne peut obtenir l'autorisation que si le Conseil municipal
délibère promettant un emplacement pour la construction de ce monument
sans qu'il soit besoin de le désigner, quant à présent.

M. Lambert est d'avis qu'il serait préférable de désigner un emplacement
pondant à la maquette présentée. Cette question a déjà préoccupé le Conseil
municipal qui s'est réuni sur la place du Général Leclerc pour essayer de trouver
un emplacement susceptible de convenir. Il n'a pu le faire. Il est évident qu'il
y a une possibilité, ce n'est pas à échéance immédiate, mais dans un assez
délai - entre temps le comité va fonctionner et commander le monument
statuaire et s'il y a par la suite impossibilité à faire cadrer l'œuvre sur
l'emplacement judicieux, le Conseil pourra être accusé de s'opposer à la
réalisation du projet.

Après discussion générale, M. le Maire demande à l'assemblée de voter la
proposition de M. Guaydier, qui obtient 10 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.
C'est à dire que la majorité est d'accord pour s'engager à donner un emplacement
pour l'érection d'une statue à la mémoire du Général Leclerc, de faire
mettre au Comité d'entreprendre la souscription nécessaire.

Travaux sur C.V.O

Le conseil délibère, approuve l'avenant N° 1 au marché passé avec
S.A.R.L. "Les concassés de Grand Bourg" domaine de Trausseau à
Orangis, pour la fourniture d'agrégats routiers, s'élevant primitivement
à 240.000 frs et portant à 310.000 frs le montant de ce marché.

Autorise M. le Maire à signer ledit avenant et pièces de compléments
afférents au règlement des fournitures effectuées sur les chemins vicinaux.

Payable 20 - 11 - 1950

Reçu le 6 - 12 - 1950

Travaux du Marché Couvert

commune.

M. le Maire expose que le dossier technique des travaux du marché a été approuvé le 2 novembre 1950. Le Conseil décide de faire un appel d'offres, à forfait, au mieux offrant avec clause de révision, suivant cahier des charges et devis établis par M. Colin, architecte à Essay.

Envoyé le 21 Nov 1950

Reçu le 19 Dec 1950

D'après les derniers renseignements de l'architecte, il y aurait lieu de prévoir une plus value de 20% ce qui porterait le montant des travaux à 3.200.000 frs environ. Dès que les résultats de l'appel d'offres seront connus, il y aura lieu de combiner les travaux de peinture avec le dépassement de crédit, pour faire un emprunt complémentaire.

Porteurs des Pompes funéraires

M. le Maire donne lecture d'une lettre des porteurs en date du 11 novembre 1950, sollicitant une augmentation du taux de l'indemnité qui leur est allouée. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de se renseigner sur les prix pratiqués dans les communes voisines.

Bail Jambon

Le conseil autorise M. le Maire à signer dans la forme administrative un avenant au bail de M. Jambon, pour une période de 10 ans, au prix de 500^F par an. Il s'agit d'un jardin de 3 a 75 ca loué par la commune en 1931 pour 50^F par an, prix porté en 1948 à 450 frs et dont le bail doit se terminer le 15 avril 1951.

Envoyé le 19

Reçu le 19

Aménagement de la place de l'hôpital et de l'allée des tilleuls.

M. le Maire rend compte des résultats de l'appel d'offres du 16 ct*, pour les travaux d'aménagement de la place du Général Leclerc en face de l'hôpital et de l'allée des tilleuls, suivant devis établi par M. Batisse et se montant à 2.830.000 frs. Aucune entreprise n'a consenti à faire de rabais, mais les augmentations suivantes ont été proposées :

Entreprise Mercier	15%
" Faure	14%
" Huguet	12%
" Laignat	10%
" Chapelle et Cie	10%
" Mottais	9%
" Magnard	9%
" Brangeon	5%

Le conseil accepte la soumission de M. Brangeon, ce qui portera la dépense à 2.941.000 francs.

Or, les travaux ont été compris dans les crédits prévus au budget supplémentaire (6.915.000 frs) pour 2.590.000 frs, soit une augmentation globale de 400.000 frs.

Le Conseil, considérant que ces travaux ne seront pas terminés pour la fin de l'exercice 1950, décide l'inscription au budget primitif de 1951, du crédit nécessaire au règlement de l'excédent de la dépense.

Entretien des bâtiments communaux en 1951

Le conseil décide de faire un appel d'offres pour l'entretien des bâtiments communaux en 1951, au rabais, sur soumissions cachetées avec minimum de rabais établi en accord avec l'architecte et désigne M. M. Guaydier et Le-

Envoyé le 21 11 1950

Reçu le 11 12 1950

Envoyé le 20 Nov 1950

Reçu le 30 Nov 1950

Séance du 18 Novembre 1950

moins pour assister M. le Maire. Cette opération aura lieu le samedi 23 décembre à 10 heures.

Révision des listes électo- rales

Évaluations foncières des pro- priétés non bâties

Le Conseil désigne M. Blot pour remplacer M. Leraux, démissionnaire, à la commission des listes électorales.

Le Conseil prend acte que la majoration à appliquer aux revenus cadastraux des propriétés non bâties a été fixée à 2,900%, à la suite des travaux de révision accélérée des évaluations foncières des propriétés non bâties de la commune.

Timbre antituberculeux

Reçus 18-11-1950

Reçus 2-12-1950

Réfection des égouts, ave- nue du Panorama

Le conseil vote une subvention de 1.000 frs au Comité Antituberculeux pour la campagne de 1950 du timbre antituberculeux, à prendre sur le chapitre du budget pour dépenses imprévues.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Belle, en date du 17-11-50, mandant la réfection de l'égout de l'avenue du Panorama, détruit par le bombardement de Juin 1944. Le Conseil est d'avis de faire étudier cette affaire par M. Batisse.

Plantation de Peupliers

Le Conseil prend acte de la lettre de la Direction des Eaux et Forêts, en date du 25-10-50, faisant connaître qu'une subvention de 34.650 frs a été accordée à la commune pour la plantation des peupliers dans la Prairie des premières années.

Legs Parrat

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de désigner la bénéficiaire du Legs Parrat en 1951, d'un montant de 1.000 frs, à attribuer à une femme veuve, âgée d'au moins 50 ans, et résidant depuis très longtemps dans la commune.

Listes des candidates = Mme V^e Paragot - 55 ans - 30 bis avenue de Richal Joffe.

M^{lle} Halie - 76 ans - 4 rue Charles de Gaulle -

M^{lle} Richard - 87 ans - 63 rue Charles de Gaulle.

Il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants : M^{lle} Halie : 8 voix - M^{lle} Richard : 7 voix.

M^{lle} V^e Halie bénéficiera donc du Legs Parrat en 1951. Aucun candidat ne s'étant fait inscrire, les crédits seront inscrits au budget de 1951.

M. le Maire donne connaissance du recours présenté au Conseil par le Gaz de France, pour versement d'une indemnité par les communes.

Le Conseil charge M. le Maire de se mettre en rapport avec le Syndicat intercommunal pour le choix éventuel d'un défenseur et la rédaction d'un mémoire en défense.

M. Deguy informe le Conseil qu'une mini-terricie se trouvant avenue Laurent est inutilisée, le réseau d'éclairage public du Parc d'Orsay est raccorde à la mini-terricie du Val d'Orsay, près du cimetière.

Il estime qu'il serait possible d'établir une ligne éclairant le Parc d'Orsay.

Eclairage public

Legs Génétoux et Appren- tissage Gratuit Gaz de France

Reçus 20-11-1950

Reçus 23-11-1950

brevil, d'une part, la rue Charles de Gaulle et une partie de la rue de Lozère, d'autre part.

Le réseau serait commandé par la minuterie de l'Avenue Saint Laurent.

Le conseil charge M. Degouy de continuer son étude, afin de chiffrer la dépense pour le prochain budget.

Cour des Ecoles

M. Lambertie charge M. le Maire de poser à l'Inspecteur d'Académie, la question des responsabilités que la commune pourrait encourir en cas d'accidents causés aux enfants du fait de la pose de poteaux de basket-ball par une société sportive, dans la cour des écoles.

D'après renseignements l'Académie pourrait, en effet se retourner contre la commune dans cette éventualité.

M. Lambertie signale également qu'un poteau de téléphone pose sur le trottoir de la rue de Versailles, un peu après la rue Vaubien, est un danger pour la circulation et demande à M. le Maire d'intervenir auprès de l'administration des P.T.T., pour le déplacement de ce poteau.

M. Blot renouvelle sa protestation pour la non-remise en état par les P.T.T. du trottoir de la rue de Faus.

Au sujet du Bd Aubreuil, M. le Maire signale que le Gaz de France va procéder au renforcement de sa canalisation et proposera une transaction à la commune pour la remise en état de ce trottoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

(Handwritten signatures and initials)

~~G. Degouy~~ ~~Blot~~ ~~Lambertie~~ ~~Barre~~
~~Quint~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~
~~Sauvage~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~
~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~

Le neuf décembre mil neuf cent cinquante, convocation du Conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le Mercredi 13 décembre à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,



(Handwritten signature)

Séance du 13 décembre 1950

Le treize décembre mil neuf cent cinquante, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Séance du 13 Décembre 1950

Étaient présents : M. M. Barre, Maire, Degaux, Guillemard, Chaffiot, Lambertie, Davoy, Andlauer, Galland, Blot, Mme Lemaire, Fois, Gueney, Maurey, Vincent, Riant, Lemaire.

Excusés M. M. Dr Laurant, Barbier, Chasseray.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riant, lequel donne lecture du verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

Mme Lemaire demande de noter qu'elle a demandé qu'une croix soit placée à l'entrée du cimetière et qu'une plaque indiquant la sortie des écoles soit placée à l'entrée de l'avenue du Parc de la Pacaterie.

M. le Maire donne la parole à M. Lambertie, rapporteur de la commission des finances.

M. le rapporteur rappelle qu'en vertu de la loi du 31-10-41, instituant le droit de licence, sur les débits de boissons, au bénéfice exclusif des communes de la loi du 10-12-49, qui a fixé les tarifs maxima de ces droits, le conseil est appelé à délibérer sur les taux qu'il convient de fixer pour la commune d'Orsay.

Suivant les dispositions de la loi du 10-12-49, pour les communes de moins de 10.000 habitants, les taux minima et maxima, sont de 1.200 à 12.000 francs pour les licences restreintes et doublés pour les licences de plein exercice.

Par délibération du 20-1-50, non appliquée parce que votée postérieurement au 31 décembre, le conseil avait adopté les tarifs de 5 et 10.000 francs.

La commission des finances a examiné attentivement les conditions dans lesquelles les nouveaux tarifs pourraient être fixés pour 1951, et lui a été présentée la connaissance des diverses pétitions signées des débitants d'Orsay. À la majorité, mais une voix, elle a décidé de proposer au conseil les taux de 5 et 12.000, suivant la catégorie.

M. Chaffiot expose qu'il n'est pas d'accord avec la commission pour deux raisons, qu'il résume ainsi :

- 1° Il est inadmissible d'imposer une aussi forte taxe à Orsay, celle de la ville de Paris.
- 2° Pas une commune voisine n'a osé voter une super-taxe semblable.
- 3° À titre d'exemple, la ville de Seaux a abaissé les droits de 12.000 à 6.000, pour 1951.

4° Il est contraire au bon sens d'imposer à une certaine catégorie de commerçants une charge nouvelle, alors que d'autres en seraient exemptés, bien que leur commerce soit prospère, si l'on en juge par les travaux qu'ils font faire.

M. Chaffiot propose : licences restreintes

" " de plein exercice

M. Lambertie rappelle les origines du droit de licence qui fut une taxe d'état à laquelle venait se superposer à une taxe municipale. D'autre part, la licence signifie dans une certaine mesure privilège, on sait en effet que les licences sont limitées et limitatives et que, par conséquent, l'exercice

Licences des débits de boissons

14. 12. 50
30 dec 50

commerce des boissons de détail est un quasi-féodalisme qui suppose un droit en compensation. Le conseil n'a pas à s'inspirer uniquement d'intérêts particuliers, mais des intérêts généraux de la commune, et dans la mesure où la proposition de M. Chafflot serait acceptée, puisqu'il propose, non pas de fixer des droits identiques à ceux adoptés pour 1950, mais de les réduire, et si l'assemblée le suivait, il y aurait les plus grandes difficultés à équilibrer le budget et le conseil serait obligé de voter des centimes qui frapperont les budgets les plus faibles des habitants d'Orsay.

M. Galland propose de conserver les droits votés pour 1950.

M. le Maire met les propositions aux voix :

1^{re} proposition de la commission des finances : 6.000 et 12.000 frs = 3 pour 10 contre et 3 abstentions.

2^e proposition de M. Galland : 5.000 et 10.000 = 10 pour, 6 contre. Cette dernière proposition est donc acceptée.

Le conseil accepte l'augmentation de l'indemnité de gestion du receveur municipal, soit un complément de crédit de 5.550 frs pour 1950 et un crédit de 8.325 frs pour 1951.

M. le rapporteur donne lecture de la circulaire préfectorale du 6-12-50 relative au reclassement du personnel communal, dont la loi du 9-8-50 permet l'application à dater du 25-12-50. Ce reclassement étant prévu dans les crédits de 1950, le conseil décide d'en faire bénéficier le personnel. Le barème sera calculé de façon à assurer aux maximum à chaque agent, un traitement d'un montant brut égal à la somme du traitement applicable à l'intéressé à compter du 1^{er} janvier 1949 et du double de la majoration de traitement perçue par lui au titre de l'année 1949, soit l'échelle suivante :

Frais de gestion du Receveur

13 dec 50

28 dec 50

Reclassement du personnel

14 dec 50

20 dec 50

grade	9° cl	8° cl	7° cl	6° cl	5° cl	4° cl	3° cl	2° cl	1° cl
Secrétaire			264.000	317.000	375.000	433.000	490.000	548.000	606.000
Commis d'administr.	158.000	199.000	227.000	249.000	269.000	278.000	293.000	309.000	326.000
Apprenti			150.000	165.000	177.000	189.000	201.000	213.000	225.000
concerge, garde cim.			128.000	137.000	146.000	155.000	164.000	173.000	180.000
f. de service			115.000	124.000	134.000	144.000	155.000	164.000	173.000
chef cantonnier			188.000	202.000	217.000	232.000	247.000	261.000	277.000
Cantonnier			150.000	165.000	177.000	189.000	201.000	213.000	225.000
conducteur militaire			180.000	196.000	213.000	229.000	245.000	261.000	277.000
infirmière diplômée					239.000	267.000	298.000	329.000	358.000

auxiliaire de bureau = 8° échelon 202.000, aux. de service 173.000
 " 7° - 192.000 " 165.000
 " 6° - 182.000 " 158.000
 " 5° - 171.000 " 149.000
 " 4° - 161.000 " 140.000
 " 3° - 150.000 " 131.000
 " 2° - 140.000 " 122.000
 " 1° - 128.000 " 115.000

16 - 12 - 1950
 22 - 12 - 1950

Séance du 13 Décembre 1950

Porteurs des Pompes funebres

Envoyé le 13 dec 1950

Reçu le 16 dec 1950

Suivant demande d'augmentation des porteurs et renseignements fournis les communes voisines. Le Conseil décide de porter de 250 à 300 frs l'indemnité allouée aux porteurs, à partir de la date d'approbation de la présente délibération.

Noël des Soldats d'Indochine

14. 12. 1950

27. 12. 1950

Le Conseil vote un crédit de 10.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues le Noël des Soldats d'Indochine, à répartir comme suit : Subvention à l'occasion des anniversaires du Corps expéditionnaire Français d'Extrême Orient et des Français d'Indochine à l'occasion de la quinzaine de Solidarité : 5.000 frs.

Le reste sera employé à la confection de colis pour les deux soldats d'Indochine actuellement connus. Si d'autres soldats d'Essay sont en Indochine, le même leur sera envoyé et la dépense réglée ultérieurement.

Lotissement "Mondetaur Bois du Roi"

M. le Maire donne lecture d'une délibération du Syndicat Mondetaur Bois du Roi, concernant les terrains réservés dans le périmètre de l'association pour l'édification d'écoles et demandant que cette question soit envisagée dès maintenant avec le plus grand soin.

Gas de France

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Service National Gas de France en date du 30.11.50, proposant la construction d'une fosse sous terre et d'une cabine maçonnée dans le cimetière pour abriter les appareils souterrains à l'amélioration du service.

Le conseil est d'avis que cette cabine soit édifiée à l'angle du mur du cimetière et de la propriété Picault, à l'extérieur, sous les tilleuls.

M. le Maire donne également lecture d'une lettre du même service, date du 21.11.50, faisant connaître le plan des travaux de remplacement des Canalisations :

pour 1951 : Bd Dubreuil

pour 1953 : Rues de Chevreuse, de Verdun, du Bois des Billebaix Mareuil.

Monument Général Leclerc

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Charles, du 27.11.50, remerciant le Conseil de la délibération du 18 novembre, qui va permettre la constitution du Comité pour l'érection d'un Monument à la Mémoire du Général Leclerc.

affaire Gas de France

M. le Maire rappelle le recours engagé par le Gas de France au Conseil d'Etat, pour le versement par les communes d'une indemnité de prévision.

Envoyé le 18. 12. 1950

Reçu le 20. 12. 1950

Le Conseil est d'avis qu'il conviendrait de charger un seul avocat de la défense des intérêts des communes voisines, en vue d'éviter des honoraires trop élevés pour les budgets communaux et décide de confier l'affaire à Me Hersant, Avocat au Conseil d'Etat, 61 rue de l'Opéra à Paris.

Secours aux veuves des sapeurs pompiers

Envoyé le 14. 12. 1950

Reçu le 27. 12. 1950

Le Conseil décide de répartir la 2^e fraction du Crédit prévu au budget 1950 pour secours aux veuves des sapeurs pompiers décédés en service, Mme V^e Lambert : 15.000 frs -

Mme V. Chullier : 10.000 frs -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

~~Barre~~ ~~Choffe~~ ~~Spillmann~~ ~~Willemer~~ ~~Blot~~
~~Barre~~ ~~Mamy~~ ~~Dumont~~
~~Barre~~ ~~Barre~~ ~~Davouy~~
~~Barre~~ ~~Jour~~ ~~Cherrier~~
~~Barre~~ ~~Kambry~~ ~~Barre~~ ~~Barre~~

Le trois février mil neuf cent cinquante, convocation du Conseil municipal pour le Vendredi 9 février 1951 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



[Signature]

Séance du 9 février 1951

Le neuf février mil neuf cent cinquante et un, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Étaient présents : M. M. Barre, Maire, Degouy, Guillemard, Châliot adjoints, M. M. Lamberte, Davouy, Andlauer, Galland, Barbier, Blot, Fory, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasseray, Riand, Lemoine.

Excusés : M. le Dr Saunet, Mme Lemoine.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. Riand, lequel donne lecture du procès verbal verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne la parole à M. Degouy, rapporteur de la commission des finances, pour la présentation du budget.

En regrettant que M. Lamberte ne soit pas revenu sur sa décision de donner sa démission de Rapporteur de la Commission des Finances M. Degouy expose que cette commission a examiné minutieusement chaque poste du budget, avec le souci de ne pas augmenter les impositions au delà du pourcentage constaté dans l'augmentation du coût de la vie. Le nombre de centimes pour insuffisance de revenu est de 20% supérieur à celui de 1950.

M. le rapporteur donne ensuite lecture de l'ensemble du budget présenté par la commission des finances et s'élevant pour les recettes et de-

pour les recettes et dépenses ordinaires à	22.309.830
pour les recettes et dépenses extraordinaires à	4.011.320
Total	26.321.150

Budget primitif de 1951

Deux de 9 février 1951

Recettes Extraordinaires (suite)

Recettes

I.812 cent Insuf. revenus	2.324.125
revenu propriétés bâties	65.000
taxe d'habitation	720.000
taxe sur les chiens	40.000
taxe sur instruments de musique	1.700
taxe vicinale	3.551.516
taxe sur les domestiques	6.000
Taxe loc. Loués en garni	5.000
- chauff. et éclair. gaz	700.000
- d° électricité	800.000
- sur spectacles	60.000
- licences déb. boissons	320.000
60 % taxe sur les ventes	6.500.000
Produit majoration de la taxe	1.250.000
taxe droits d'enregistrement	800.000
expéd. actes Etat Civil	55.000
occup. salle Mairie	5.000
droits permis de chasse	30.000
droits places sur marché	1.300.000
taxe visite des viandes	200.000
services payés incendie	30.000
concessions au cimetière	300.000
creusement de fosses	125.000
taxe entrées et départs	25.000
droits caveau provisoire	5.000
droits réunions de corps	25.000
droits d'exhumations	6.000
Redevance sté Lyonnaise	700.000
d° E.D.F.	30.000
occup. domaine communal	3.500
service extér. Pomp. Fun.	125.000
revenus rentes sur l'Etat	6.500
rentes sur particuliers	449
loyers propriétés commun.	30.000
Legs à affectation spéc.	6.915
Excédent revenu Hospice	2.396
Usage du dépotoir	10.000
Revenus de la crèche	150.000
Particip. Etat pr dépenses	
d'intérêt général 1°	263.774
2°	117.000
subv. équipement sportif	20.000
subv. retour des corps	15.000
subv. matériel Incendie	60.000
subv. plantation d'arbres	30.000
indemnité sécurité sociale	685
remboursement frais études	15.000
subvention pour crèche	30.000
attribution pr perte de rec.	740.000
répartition reliquat fond et	
péréquation	400.000
frais audiences foraines	8.300
ind. secrétariat administr.	8.000
ventes diverses	10.000
rapas réchauffés cantine	8.000
remb. de boîtes aux lettres	20.000

Total des recettes ordinaires 22.309.830

RECETTES EXTRAORDINAIRES

94 c. 10 % annuités syndicales	120.000
3 - emprunt 23.405, pl. publique	4.112
40 - - 800.000, eau	51.766
3 - - 65.000 - r. Boursier	4.206
38 - - 750.000 - Ecoles	48.530
11 - - 221.975 - logements	14.364
60 - - 1.350.000 - eau	76.294
28 - - 486.410, march. voirie	35.252
3 - - 60.000, Ecoles prov.	3.882
3 - - 50.414, suppl. march.	3.340
11 - - 250.000 Us. élevat.	15.267
47 - - 500.000 Trav. Ent.	60.862
47 - - 500.000 Camion	60.862
20 - - 393.449 Riv. Yvette	24.120
64 - - 1.170.000 Us. Elevat.	81.195

412	230 -	- 4.249.000 GROS trav.	294.024
	47 -	- 865.000 Us. élev.	60.370
	29 -	- 487.546 Yvette	37.141
	123 -	- 2.184.000 Marché	158.665
451		Remb. annuité emprunt Mondétour	
		campagne	127.068
		Prod. emp. pr trav. au Marché	2.184.000
		subv. de l'Etat d°	546.000
		Total Recettes Extraord.	4.011.320

DEPENSES ORDINAIRES

Traitement Secrétaire	650.000
Agents serc. administratifs	700.000
Contribution 5 % sur salaires	275.000
Sécurité sociale	250.000
Habillement Appariteur	20.000
Assur. accidents travail	22.000
Allocations familiales	205.000
Caisse des retraites	425.000
fonds national compensat.	200.000
Alloc. au Contrôl. des Contrib.	
directes pr audiences	18.000
caissier caisse d'épargne	1.000
allocation receveur munic.	8.325
frais bureau Mairie	60.000
Achat d'une mach. pr Etat Civil	250.000
Conserv. des Archives	1.000
abonnements à publicat.	3.000
perception taxes communales	200.000
dépenses du téléphone	40.000
abonnement Journal Offic.	3.500
Cotisations municipales	6.000
Audiences foraines	18.000
Dépenses de police d'Etat	45.700
subv. amicale sap. pompiers	2.000
ind. aux sapeurs pompiers	120.000
assurance accid. d°	25.000
conting. serv. départemental	10.000
entretien et rempl. matériel	80.000
entretien du local d°	5.000
habillements, équipements	200.000
assurance du matériel	15.000
entretien bouches incendie	20.000
secours veuves des Sapeurs	50.000
Salaire fossoyeur et garde	400.000
entretien du cimetière	120.000
obsèques victimes de guerre	15.000
entretien canalisat. eau	5.000
contingent santé publique	90.000
dispensaires antibuberculeux	110.000
- antivénérien	30.000
personnel voirie urbaine	2.200.000
sécurité sociale d°	180.000
allocations familiales	560.000
caisse des retraites	320.000
Personnel voirie vicinale	377.000
entretien voirie urbaine	1.850.000
compl. pl. Gl Leclerc	400.000
Eclairage des rues	400.000
Installations à réaliser	550.000
Eclairage des lotissements	140.000
assur. matériel autom.	25.000
trait. Chauff. et personnel	370.000
frais matériel, essence	200.000
dépense voirie urbaine à l'aide	
prestations C.V.O.	887.879
entretien voirie vicinale	1.398.758
fonds commun C.V.O.	887.879
frais gestion serv? urbain	120.000
plantation de peupliers	65.000
Personnel inspection sanit.	64.500
préposé recette du marché	35.000
entretien matériel du marché	100.000

Dépenses Ordinaires (suite)

honoraires architectes	200.000
trait. person. batiments	200.000
entr. batiments communaux	900.000
assurance d°	40.000
impôts et contributions	35.000
remontage, entretien horl.	22.000
chauf. éclair. batiments	350.000
instal. boites aux lettres	20.000
consommation eau bat. born.	200.000
Ind. logement instituteurs	290.000
supplément traitement d°	5.625
trait. femmes de service	380.000
prof. cours complément.	130.000
fournitures scolaires	400.000
entretien des Ecoles	500.000
Achat livres de prix	80.000
Arbre de Noel école maternelle	1.000
Bourses d'égudes	1.000
enf. néc. cours complémentaire	20.000
chauffage des Ecoles	900.000
aide fam. écoles privées	50.000
entretien terrain de jeux	80.000
loyer salle de gymnastique	25.000
récompenses sportives	10.000
mise au concours projet de Bassin de Natation	50.000
participation dépenses chômage	100.000
visite médicale scolaire	180.000
entretien du matériel	2.000
produits en pharmaceutiques	3.000
frais imprimés	3.000
personnel crèche, médecins	200.000
soeur crèche et infirmière	50.000
entretien achat de matériel	25.000
Achat de denrées diverses	60.000
chauffage, éclairage crèche	50.000
versement taxes spectacles	30.000
inhumation indigents	5.000
centre médico-social	50.000
subvention C. des Ecoles	200.000
subventions sociétés locales	60.000
Fêtes locales	200.000
ind. fonct. du Maire	108.000
d° des Adjoints	115.000

assur. accid. Maire, adjoints	2.500
d° responsabilité civile	40.000
syndicats de communes	40.000
Legs à affectat. spéciale	6.915
revers. ind. sécurité sociale	685
d° ind. secr. administratif	8.000
indemnité de bicyclettes	6.000
complément dotation Rosière	13.000

dépenses imprévues 117.564

TOTAL des Dépenses Ordinaires 22.309.830

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

- subv. 10 % annuités assoc. synd.	120.000
- annuité emprunt Mondétour-Camp.	127.068
6° annuité emprunt 46.144 pl. publ.	4.112
20° - - 800.000 eau	51.766
20° - - 65.000 r. Boursier	4.206
19° - - 750.000 Ecoles	48.530
18° - - 221.975 Logements	14.364
15° - - 1.350.000 Eau	76.294
13° - - 60.000 Ecoles	3.882
6° - - 486.000 Marché, Voirie	35.252
11° - - 57.445 d°	3.340
8° - - 250.000 Us. élévatoire	15.267
5° - - 500.000 Entretien	60.862
5° - - 500.000 Camion	60.862
3° - - Yvette	24.120
4° - - 1.170.000 Usine élév. élév.	81.195
3° - - 4.249.000 Gros Trav.	294.024
3° - - 865.000 Us. élév.	60.370
1° - - 2.184.000 Marché couv.	158.665
1° - - 487.546 Rivière Yvet.	37.141

emploi emprunt pour aménagement du marché et subvention 2.730.000

TOTAL des Dépenses Extraordinaires 4.011.320

Le Conseil vote ce budget à l'unanimité -
 En modifiant à l'unanimité moins une voix
 le crédit pour achat de livres de prix, qui
 est porté de 70.000 à 80.000, le crédit pour

dépenses imprévues étant diminuée d'autant.

Tu l'augmentation des traitements et des charges sociales, le conseil décide l'augmentation des tarifs des creusements de fosses établis le 27 Janvier 1949. soit :

Fosses de 1 m 50	500	frs	au lieu de	390
- 2 m	1.000	-	-	780
- 2 m 50	1.500	-	-	1.170
- 3 m	2.000	-	-	1.560
- enfants	425	-	-	325

Le conseil décide d'augmenter la vacation allouée à M. Saradin, receveur des recettes des droits de place sur le marché, qui fonctionne en régie, directe, vu les mesures de reclassement du personnel communal et l'augmentation du nombre des commerçants et de porter cette vacation de 170 à 200 francs.

M. Lambertie signale que des bruits lui sont parvenus relativement à la

Tarif des creusements de fosses

Envoyé le 21 2 1951
 Reçu le 23 2 1951

Droits de place sur le marché

Envoyé le 10 2 1951
 Reçu le 26 2 1951

Séance du 9 février 1951

présence sur le marché d'un commerçant faisant des conditions de vente
mément avantageuses pour le consommateur, mais qui auraient pour
de nuire, en raison de cette concurrence de prix, à des commerces similaires

M. Lambertie tient à préciser qu'il n'appartient pas au Conseil
de prendre des mesures pour contraindre le libre exercice de la concurrence
un régime d'économie dilatoire.

M. le Maire et le Conseil sont de cet avis, d'autant que la commune
peut rien, le commerce et la concurrence étant libres et le marché ouvert
à tous les commerçants. L'intérêt de la ville est qu'ils y viennent en
nombre.

Allocation au Contrôleur

Envoyé le 10. 2. 1951

Reçu le 19 Mars 1951

Le Conseil décide à l'unanimité moins une voix, de porter à 18.000
l'indemnité allouée au Contrôleur des Contributions Directes pour son
à la Mairie, celui-ci ayant décidé de recevoir les contribuables
ni entière par mois, au lieu de 1/2 journée, M. Lambertie
de doubler simplement l'indemnité actuelle qui est de 9.000

Le Conseil décide à l'unanimité moins une voix, l'achat d'une
chine à écrire Eliot-Fischer pour l'Etat-Civil, le prix de cet
étant de 250.000 fr environ, le crédit sera prévu au budget de 1951
autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré, le délai de
est de 6 mois environ.

M. Guaydiar demande que deux personnes soient au courant de
de cette machine.

M. Lambertie aurait préféré qu'une employée supplémentaire
même quelques heures par jour seulement, en raison des congés de maladie
ne se produisent.

Programme de Réfection de la voirie urbaine

à la demande de M. Lambertie, M. le Rapporteur expose le programme
des travaux de voirie urbaine pour 1951, le crédit disponible, étant
2.742.879 F en tenant compte d'une journée de prestation des C.V.
donnée, pour l'entretien de la voirie urbaine.

Les permissions suivantes ont été faites = 2^e couche de goudron
la rue Verrier et de la Rue Boursier, réfection de la Rue de
Pocaterie, dragage, sable de verglas, outils, mort-herbe, etc...

M. le Maire expose qu'il y a lieu d'y ajouter la dépense
ment de la route existant, sous la partie de l'avenue Saint-
cedée par M. Renon. Cette route est en très mauvais état et
s'effondrer.

M. le Maire a pris un arrêté pour interdire la circulation de
véhicules poids lourds, mais il y a lieu de faire les travaux d'entretien
D'après l'Ingénieur Vicinal, la dépense serait d'environ 300.000 francs
quelle le Conseil autorise M. le Maire à passer un marché de gré à gré

M. Lambertie rappelle que la commission des finances et
d'abandonner pour cette année, la deuxième couche de goudronnage

renseignements complémentaires seront demandés à M. Batisse à ce sujet. Il souhaite une rectification de la rue de Chevroux avec les crédits qui resteront disponibles étant entendu qu'une participation sera demandée à la Sté Siformaie, qui y a installé des canalisations.

Il demande également que la commission des travaux étudie le classement dans la voirie urbaine des voies du quartier de Madagascar, ainsi que le régime de la rue Vaubien et s'informe de la situation de certaines associations syndicales autorisées, qui ont les plus grandes difficultés pour réaliser leur viabilité, de façon à pouvoir les aider.

M. le rapporteur fait connaître qu'il a demandé à la Société Self l'étude d'un projet qui permettrait l'éclairage du boulevard Dubreuil, en partant de la minuterie existant dans l'avenue Saint Laurent.

Cette ligne définitive pourra être incorporée dans un réseau futur d'éclairage public et le devis de la Sté Self est de 550.000 frs. Le Conseil décide d'inscrire ce crédit au budget primitif de 1951, et autorise M. le Maire à traiter de gré à gré avec la Sté Self, spécialiste de ces installations.

Le conseil décide de prendre à sa charge les frais d'achat et d'emballage d'une boîte aux lettres supplémentaire, qui sera installée au carrefour de l'avenue des Cottages et du Boulevard de Mondétour, au droit de la propriété Soulier. Le Syndicat Mondétour - Campagne s'est engagé à rembourser la dépense de la commune.

Le conseil décide la désignation d'une commission chargée d'étudier les commandes de fournitures scolaires et leur répartition et composée de M. M. Anollauer, Blot, Guaydier, Lambertie, Vincent.

M. Chaffiot expose le programme d'entretien du terrain de jeux pour 1951, pose de deux poteaux de basket-ball, peinture des vestiaires, achat de sable pour les jeux de boules.

M. Lambertie constate que, depuis plusieurs années, le Conseil municipal a fait des réalisations que l'on devrait reconnaître.

M. le Maire expose qu'une visite du terrain a été faite par M. l'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, en compagnie de la Commission des Sports municipale et, ensuite, par le même Inspecteur, M. le Directeur des Ponts et Chaussées et M. l'Ingénieur Vicinal.

Il résulte de ces visites qu'aucun projet ne peut être dressé avant l'établissement d'un plan du terrain au 1/1.000^e avec cotes et courbes de niveau, de façon qu'avant de construire ou de faire des plantations d'arbres, il soit procédé au nivellement.

Le Conseil décide à l'unanimité de demander à M. Thomas de faire ce plan, dont la dépense sera imputée sur les dépenses imprévues ou au budget supplémentaire de 1951.

M. le Maire fait connaître qu'une enquête aura lieu dans la commune, du 13 au 28 février, en vue de la déclaration d'utilité publique et de l'expropriation des terrains nécessaires à la construction d'un bassin de natation, établissement de douches, vestiaires, logement de gardien.

Le Conseil décide de procéder à un concours entre architectes pour

Eclairage public

Installation d'une boîte aux lettres à Mondétour

Fournitures scolaires

Entretien du terrain de jeux

Bassin de Natation

choisir le projet qui conviendra le mieux. A cet effet, un crédit de 50.000 sera inscrit au budget primitif, le nombre d'architectes sera limité. Le projet comprendra le plan des installations à l'échelle de 2 cm par mètre, les coupes et coupes des bâtiments et évaluation sommaire de la dépense.

Les architectes seront avertis que l'établissement de Douches fonctionnera l'année et qu'une salle communale d'Education Physique sera établie.

Vu la délibération en date du 28 avril 1950, décidant l'acquisition de terrains nécessaires à l'aménagement d'un bassin de natation et annexes,

Vu la loi du 29 septembre 1948 et les arrêtés interministériels des 7 Mars et 28 avril 1949, réglementant l'intervention des fonctionnaires des Ponts et Chaussées dans les affaires intéressant les collectivités et établissements publics.

Considérant que le Commissariat Général aux Sports a rendu obligatoire la collaboration d'un architecte et d'un Ingénieur pour la réalisation d'installations sportives et scolaires à créer sur les terrains.

Décide de s'assurer le concours du service des Ponts et Chaussées de la Ville, comme Ingénieur pour collaborer à l'étude et à la réalisation d'installations sportives et scolaires à créer dans la même propriété.

Déclare que les honoraires dus au service des Ponts et Chaussées de la Ville, seront calculés suivant les prescriptions de l'arrêté du 7 Mars 1949.

Déclare exonérer expressément l'Administration des Ponts et Chaussées de la responsabilité délictuelle établie par les articles 1792 et 1793 du Code Civil.

M. le Maire informe le Conseil qu'un nouveau docteur sera désigné pour s'occuper de la Crèche, aucune visite n'ayant été faite jusqu'à présent par le Docteur Lameuville.

Le Conseil décide de renouveler au budget de 1951 l'inscription d'un crédit de 50.000 frs pour subvention au centre Medico-Social des Soeurs Saint-Vincent de Paul.

Par délibération du 1.7.49, approuvée le 16.12.49, le Conseil a inscrit un crédit pour aide, en 1949, aux familles nécessiteuses dont les enfants scolaire fréquentent les écoles privées. Ce crédit a été renouvelé en 1950.

Le Conseil décide l'inscription d'un crédit de 50.000 frs pour subvention aux familles nécessiteuses dont les enfants scolaire fréquentent les écoles privées. Les subventions seront examinées par une commission composée de membres du Conseil, du bureau de bienfaisance et du Comité de la Ville des Ecoles.

Il est entendu que l'aide se fera sous forme de fournitures scolaires et qu'en aucun cas un enfant nécessiteux des écoles libres ne pourra recevoir une aide supérieure à celle perçue par un enfant des écoles publiques.

Le Conseil approuve les travaux suivants qui sont indispensables à l'entretien de l'École Maternelle.

Déplacement d'une cloison pour agrandissement d'une classe.
Ravalement de la façade sur le boulevard Dubreuil.

Concours des Ponts et Chaussées pour le bassin de Natation -

Envoyé le 19
Reçu le 19

Service Médical à la Crèche

Subvention au Centre Medico-Social Saint Vincent de Paul -
12.2.1951
16.2.1951

Subvention aux familles nécessiteuses dont les enfants fréquentent les écoles privées -

Envoyé le 19
Reçu le 19

Demande de Subvention pour Ecole Maternelle

Envoyé le 19
Reçu le 19